

le Parc naturel régional sur le pas de tir

Paru le vendredi 15 août 2008



Photo : Sébastien Maldjanian

Le syndicat mixte qui préfigure le futur parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'est réuni dernièrement dans la salle polyvalente de Cipières.

Le projet de parc naturel régional des Préalpes d'Azur est passé à la vitesse supérieure avec la nomination, dernièrement à Cipières, d'une directrice et le choix d'un lieu pour y établir son siège administratif.

Celui-ci sera situé à Saint-Valliers-de-Thiey, rue Gaston-de-Fontmichel, derrière la crèche. Quant à la première, il n'y a guère eu de surprise, dans la mesure où c'est Françoise Dubois qui a été officiellement nommée à ce poste. Celle-ci est en effet aux commandes depuis sept ans du Siivu Pays d'accueil Provence 06, le syndicat intercommunal qui regroupe vingt-et-une communes. Le syndicat mixte de préfiguration du PNR en comprend quarante-cinq, et bientôt quarante-six avec l'adhésion annoncée de Gréolières.

La présidence est assurée par le conseiller régional Marc Daunis, appuyé de quatre vice-présidents: le conseiller régional André Aschiéri, les conseillers généraux Jean-Pierre Mascarelli (canton de Coursegoules) et Thierry Guéguen (canton de Saint-Auban), ainsi que le maire de Gourdon, Eric Mèle.

Premier chantier : la charte

Marc Daunis a brossé la feuille de route qui attend les partenaires du projet, *«Les élus, mais également les socio-professionnels, la population. Nous allons nous doter d'une équipe technique et performante, pour, avec la mobilisation totale de tous, déposer pour avis intermédiaire une charte du parc naturel régional à l'horizon décembre 2009.»*

« Notre objectif est définir les enjeux du territoire, explique la nouvelle directrice Françoise Dubois, pour mettre en place des actions. A l'instar de ce qui s'est fait pour des parcs régionaux comme ceux du Queyras ou du Verdon, le PNR des Préalpes d'Azur devra répondre à des enjeux environnementaux, économiques. Le dépôt de la charte au conseil national de la protection de la nature (Cnph), prévu fin 2009, est une étape intermédiaire avant avis d'approbation. »

Le PNR Préalpes d'Azur couvre un large territoire borné au nord et à l'ouest par la limite départementale avec le Var, à l'est par le fleuve Var, et, au sud, par une ligne reliant grosso modo Saint-Cézaire-sur-Siagne à Saint-Jeannet.

Gérard Tinelli